



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 9 février 2016

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, M. BOURGIE,
Mme TEYSSIER, M. VOCANSON,
Mme MOULIN-ROYON,
M. CHEYNET,

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,
M. TONSON, Mme BONNEFOY,
M. FRANÇON, Mme SOUBEYRAN,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. BLANCHARD, Mme FAYARD,
M SALGADO, Mme VICENS,

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARD
M. RIVET, M. ROSIAK,

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTI, Mme VOCANSON
(arrivée au cours du rapport n° 2),
M. RABEYRIN,

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON,
Mme GUIGNAND,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT, M. FAVARON,
Mme BAUZA,

Etaient Excusés représentés :

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

M. MOULIN : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à M. RABEYRIN

Participait également :

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre la séance en informant les élus de l'installation d'une borne wifi dans la salle du conseil. Il indique que le mot de passe pour se connecter est joint au document « News de la Semène » posé sur leur table.

Il est procédé à la nomination de Madame Béatrice PACALON comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 29 conseillers communautaires présents,
- 2 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme PARRAT à M. VIAL et M. MOULIN à M. RABEYRIN)

Il excuse Monsieur Yves BRAYE retenu en commission développement durable.

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° P_2015_115 à 20160126_P_15 et des décisions des bureaux des 1^{er}, 15 et 22 décembre 2015 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Concernant la décision n° 20160112_P_7, Monsieur le Président précise que l'étude du Bureau Véritas portait sur le changement d'usage de la salle visio-conférence d'Aurec sur Loire en salle de cinéma. Il souligne que la commune d'Aurec sur Loire a financé l'investissement de mise en conformité « cinéma » pour cette salle et que Loire Semène a pris en charge seulement l'étude du bureau de contrôle.

Il poursuit avec les deux décisions portant sur les camps hivers et précise que plus le nombre de participants est conséquent plus les charges fixes comme le transport diminuent. Il indique que Monsieur GARCIA s'attèle à trouver des aides supplémentaires et des astuces pour faire des économies. Il souligne que ces camps attirent un bon nombre de jeunes sur le territoire.

Il continue avec la décision n° B_15122015_5 qui concerne une demande de subvention départementale d'un montant de 28 232,65 € pour la labellisation respirando des itinéraires de randonnée. Il souligne le travail de Camille DEMURE qui a recherché les dépenses depuis 2013 qui sont susceptibles d'être éligibles à cette subvention en plus de l'inscription des frais pour la création des rando-fiches.

Il présente ensuite les 3 demandes de subvention faites au titre de la DETR : une pour le plan patrimonial d'entretien des bâtiments communautaires, une pour la prise en charge possible à 50 % de l'étude de reprise des compétences eau et assainissement et une pour la remise à niveau du parc de vidéo-protection existant.

Monsieur VOCANSON s'interroge sur la décision n° P_2015_117 portant sur une assistance conseil et souhaiterait connaître la nature de ces frais.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de frais d'honoraires d'avocat sollicité pour des conseils sur le montage du partenariat avec la commune d'Aurec sur Loire pour le pôle économique

et d'usages numérique et pour le montage du partenariat avec la commune de Saint Just Malmont dans le cadre du contrat de rivières Ondaine.

Monsieur VOCANSON s'étonne de la complexité pour réaliser ces documents.

Monsieur le Président rappelle qu'il a fallu malheureusement délibérer à deux reprises sur la convention d'offre de concours à passer avec Aurec sur Loire pour le pôle économique et d'usages numériques. Il rappelle que Loire Semène avait pourtant bien fait appel à SVP, notre conseil juridique mais que ce dernier nous a conduit vers une mauvaise piste rejetée par le contrôle de légalité.

Monsieur VOCANSON se questionne sur l'avenant signé avec Au Fil de l'Eau.

Monsieur le Président lui indique qu'il s'agit d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens suite au vote lors du conseil communautaire du 15 décembre dernier de l'octroi d'une subvention pour l'année 2015. Il s'agit d'une mise en conformité administrative pour effectuer le versement de la subvention.

Monsieur VOCANSON souhaiterait avoir plus d'information sur la reprise des travaux d'EUROVIA sur la commune de Pont Salomon.

Monsieur le Président précise qu'il a été convenu avec la commune d'un changement de nature de travaux. En effet, les travaux initialement prévus ont été repoussés car la commune a décelé des problèmes de réseau d'assainissement et il n'était pas opportun d'engager des dépenses à cet endroit sans avoir réglé au préalable les problèmes de réseau. Il indique que la commune avait constaté un affaissement sur la route à la sortie de Pont Salomon et qu'il a été convenu de renforcer la chaussée et de faire une reprise d'enrobé, du mur et des barrières de sécurité en lieu et place.

Monsieur COLETTO déclare que les problèmes de réseaux d'assainissement étaient vraiment trop importants et qu'il est nécessaire de les rénover et de les rendre moins fragiles avant d'engager des travaux de voirie.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

<p style="text-align: center;">Administration Générale</p> <p>Finances : Budget Général Primitif : Débat</p> <p>d'Orientations Budgétaires 2016</p>
--

Monsieur le Président accueille Madame BOIS et la remercie pour le travail considérable de ses dernières semaines et les nombreux allers-retours entre les services de Loire Semène et elle-même pour établir une analyse prospective financière. Il informe le conseil communautaire que ce travail a été fait dans le but d'évaluer la capacité d'autofinancement (CAF) de Loire Semène. Il est important d'être attentif à notre cycle de fonctionnement altéré par des baisses de dotations et des augmentations de charges de fonctionnement telles que la prise en charge des TAP. Il explique que cette prospective financière sera un outil d'aide à la décision pour les élus lors du vote du budget. En effet, il déclare que les décisions politiques prises auront un réel impact sur le budget 2016 mais aussi sur l'ensemble des années du mandat soit jusqu'en 2020.

Il indique que Madame BOIS présentera ce soir une synthèse de cette analyse financière.

Il estime important de faire un petit retour en arrière et de faire le point sur notre CAF brute qui couvre en priorité le remboursement de notre capital d'emprunt encore actuellement possible malgré les baisses de dotations et grâce à la compression de nos charges. Il rappelle que le capital

d'emprunt est d'environ 500 000 € par an. Il indique que la CAF nette résulte de la différence entre le produit réel de fonctionnement et les charges après remboursement des dettes en capital. La CAF nette représente l'autofinancement pour le programme d'investissements. Il précise que cette CAF nette était de 1 285 000 € en 2011 et qu'en 2015 elle n'est plus que de 520 000 €. Il indique que les élus et les services sont tout de même relativement satisfaits d'obtenir cette CAF nette au vu des efforts faits pour baisser les charges de personnels et à caractère général. Il donne l'exemple du non remplacement de certains congés maternités ou l'embauche de CAE. Il déclare qu'un état de l'évolution des charges de personnel corrigées par les recettes pour les CAE et les mises à disposition hors TAP a été réalisé entre 2011 et 2015. Il donne les résultats: entre 2011 et 2012 : + 11,8 %, entre 2012 et 2013 : - 1,38 %, entre 2013 et 2014 : + 1,61 %, entre 2014 et 2015 : - 0,77 %. Il précise que cette réussite de maintien des charges de personnel s'est fait au détriment du confort des services et au prix de nombreux non-remplacements.

Il donne ensuite l'évolution des charges à caractère général hors TAP : entre 2011 et 2012 : - 1,23 %, entre 2012 et 2013 : - 9,19 %, entre 2013 et 2014 : + 3,62 %, entre 2014 et 2015 : - 5,5 %. Il souligne les efforts considérables qui ont été faits. Il indique que dans les différents scénarios présentés dans la prospective financière, les efforts sur les dépenses ont été maintenus.

Il poursuit en faisant le point sur l'endettement de Loire Semène et informe le conseil communautaire que le dernier emprunt contracté date de 2012. L'endettement est en baisse et demeure mesuré. L'enjeu est de dégager une CAF Brute suffisante pour continuer à rembourser nos emprunts. Toutefois, il rappelle que malgré les efforts sur le cycle du fonctionnement, cette CAF Brute diminue d'année en année.

Il estime que cette prospective financière est un outil pour préparer le Budget Primitif 2016 et pour atténuer l'effet ciseau. Il est essentiel de stopper ce cycle infernal afin que Loire Semène continue d'investir.

Il revient sur la prospective financière réalisée lors du précédent mandat qui était basée sur des hypothèses. Le travail de M. LEVEQUE, trésorier de l'époque, prévoyait des hypothèses qui se révèlent aujourd'hui assez proches de la réalité.

Concernant la prospective financière de ce jour, Monsieur le Président indique que Mme BOIS a travaillé avec les chiffres donnés par Loire Semène pour une meilleure fiabilité. De nombreux échanges ont eu lieu.

Il donne les hypothèses d'évolution de dépenses sur lesquels Mme BOIS est partie :

- + 2% d'augmentation par an pour les charges à caractère général
- + 3% d'augmentation par an pour les charges de personnel
- Maintien de l'atténuation de produits
- Maintien des Dotations d'amortissements
- Plafonnement des subventions aux associations
- Intérêts des emprunts souscrits
- Charges exceptionnelles de fourrière à 2 000 € par an

Il liste ensuite les hypothèses d'évolution de recettes :

- Fiscalité des entreprises et des ménages intégrant uniquement une revalorisation des bases sauf pour la CFE maintenue constante
- Baisse des dotations d'Etat
- Recettes CAF selon CEJ
- Tarification des services selon une volonté du bureau de rapprocher les coûts réels aux participations des familles
- Location gendarmeries
- Produits divers : appel au CAE accru – possibilité pour les collectivités de récupérer du FCTVA sur des dépenses de bâtiments et de voirie en fonctionnement

Il insiste sur le fait que la prospective se base sur un maintien de la DGF bonifiée, ce qui signifie la nécessité de prendre une nouvelle compétence, soit l'eau soit l'assainissement au 1^{er} janvier 2018.

Arrivée de Mme Laetitia VOCANSON.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'en plus de ces hypothèses, il a transmis à Mme Bois le programme pluriannuel d'investissements validé dans le cadre du plan de mandat.

Il indique que Mme Bois, au regard de tous ces éléments a fait le constat que Loire Semène n'était plus en mesure de mener à bien ce programme d'investissements car la CAF Brute ne permettra déjà pas de rembourser l'intégralité du capital d'emprunt. 3 scénarios ont été établis par Mme BOIS et il lui demande de bien vouloir présenter la synthèse de sa prospective financière.

Mme BOIS annonce avoir travaillé sur 3 scénarios possibles avec 3 possibilités de taux afin de dégager des recettes de fonctionnement au vu de la baisse des dotations annoncées.

Elle rappelle les taux votés en 2015 : 8,74 % pour la TH, 3,62 % pour la TFNB et 25,44 % pour la CFE. Dans ses 3 scénarios, elle indique s'être rapproché des taux des communautés de communes voisines et de Saint Etienne Métropole :

Taxes	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
TH	9,94 %	10,2 %	10,2 %
TFB	1,5 %	2 %	3 %
TFNB	4,11 %	4,22 %	4,22 %
CFE	25,76 %	25,76 %	25,76 %

Madame BOIS indique que le scénario 1 permettrait à Loire Semène d'augmenter son produit global de fiscalité de 806 149 € soit + 26,31 % entre 2014 et 2020 ; celui-ci s'élèverait ainsi à un montant de 3 870 456 € en 2020. Le produit de la TFB qui serait nouvellement mis en place apporte une recette supplémentaire de 261 428 € en 2020 pour un taux à 1,50 %. Dans le scénario n°2, le produit global de la fiscalité augmente de + 952 003 € soit + 31,07 % entre 2014 et 2020; celui-ci s'élèverait ainsi à un montant de 4 016 310 € en 2020. Le produit de la TFB qui serait nouvellement mis en place apporte une recette supplémentaire de 348 571 € en 2020 pour un taux à 2 %. Dans le scénario n°3, le produit global de la fiscalité augmente de + 1 126 289 € soit + 36,76 % entre 2014 et 2020 ; celui-ci s'élèverait ainsi à un montant de 4 190 595 € en 2020. Le produit de la TFB qui serait nouvellement mis en place apporte une recette supplémentaire de 522 857 € en 2020 pour un taux à 3 %. Dans les divers scénarios, le taux simulé de CFE est le taux maximum permis par la réglementation soit 25,76 % (taux maximum avec majoration spéciale figurant sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015). En effet, elle précise que l'augmentation de la CFE est limitée à la plus petite augmentation du Taux Moyen Pondéré (TMP) N-1 de TH des communes membres ou le TMP TH et TF N-1 de ces mêmes communes.

Madame BOIS poursuit la présentation par les impacts sur la capacité d'autofinancement brute (excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement). Elle rappelle que celle-ci doit être, exercice après exercice, d'un niveau suffisant pour couvrir le remboursement des dettes en capital. Si, en 2014 et 2015, la CAF brute est d'un niveau correct soit 1 026 861 € pour 2014 et 1 078 954 € pour 2015 (Compte administratif 2015 à confirmer) lui permettant ainsi de couvrir le remboursement des dettes en capital s'élevant en 2014 à 479 937 € et en 2015 à 474 799 €, il n'en est pas de même quel que soit le scénario envisagé pour la fin de période étudiée. Dans le scénario n° 1, c'est dès l'année 2017 que la CAF brute (soit 407 648 €) sera insuffisante pour couvrir le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 496 899 €. Et les années suivantes, la situation se dégrade nettement pour arriver à une CAF brute largement insuffisante de 75 171 € en 2020. Dans le scénario n°2, la CAF brute est insuffisante à compter de 2018 pour s'établir à 221 025 € en 2020. Dans le scénario n°3, la CAF brute soit 395 310 € couvre tout juste le remboursement des dettes en capital en 2020. Madame BOIS insiste sur le fait que la diminution des recettes de fonctionnement sur la période étudiée conjuguée à l'augmentation des charges de fonctionnement ne permet plus de dégager une CAF brute suffisante (effet de ciseaux).

Monsieur le Président intervient pour dire que l'analyse de ces trois scénarios a alimenté énormément de débat en bureau et en commission finances. Les élus ont souhaité qu'un scénario 1 Bis avec des hausses de taxe plus faibles et une augmentation plus limitée des charges de personnel et des charges à caractère général soit établi malgré la réticence de Madame la Trésorière qui doute sur la capacité de la collectivité de tenir ce cap au regard des charges structurelles de cette dernière. Il donne les hypothèses retenues : 9,94 % pour la TH, 1,5 % pour la TFB, 4,11 % pour la TFNB et 25,76 % pour la CFE couplées à une augmentation de 1,5 % des charges de personnel et de 1 % les charges à caractère général. Il rappelle que Madame la Trésorière l'a alerté sur la réforme des traitements des agents titulaires revalorisés de 40 € par mois pour les agents de catégorie C, de 80 € par mois pour les B et de 150 € par mois pour les A jusqu'en 2020.

Madame BOIS rajoute que cette information vient du ministère et non des délégations syndicales.

Arrivée de Madame MANCINI.

Monsieur le Président poursuit en indiquant que les contractuels ne seront pas soumis à ces revalorisations et que Loire Semène compte aujourd'hui plus de 23 contrats aidés.

Il rappelle que sur les exercices précédents une hausse de 5 % des charges de personnel était prévue lors du vote du budget primitif et que l'objectif pour 2016 serait de 1,5 %.

L'augmentation de seulement 1 % des charges à caractère général par an a donné lieu à quelques discussions. Monsieur le Président indique que Mme BOIS estime cet objectif difficilement atteignable mais que le bureau et les élus de la commission finances ont décidé de privilégier cette option. Il remercie Madame BOIS d'avoir accepté de travailler sur cette hypothèse malgré ses réticences et d'avoir élaboré un scénario 1 Bis.

Mme BOIS présente donc ce scénario 1 bis et insiste sur le fait qu'à partir de 2018, la CAF Brute ne sera pas suffisante pour couvrir l'intégralité du capital d'emprunt et indique qu'en 2020 la CAF Brute sera de 382 405 €. Elle note les impacts des scénarios mais ces derniers ne sont pas miraculeux pour Loire Semène.

Elle présente ensuite l'évolution des excédents des exercices utilisables pour financer les projets nouveaux selon les 4 scénarios. Elle précise que l'excédent de l'exercice utilisable est déterminé dans les diagrammes de la manière suivante : différence entre le total des emplois = dépenses d'investissement (dépenses d'équipement éligibles ou non éligibles au FCTVA, remboursement du capital des emprunts...) et le total des ressources = recettes d'investissement (FCTVA, subventions d'investissement...) + CAF brute. Elle affirme que quel que soit le scénario envisagé, la communauté de communes LOIRE et SEMENE ne dispose pas d'excédents de l'exercice utilisables pour réaliser ses dépenses d'investissement.

Monsieur ROSIAK demande si les 2 000 000 représentent la totalité des dépenses d'investissements.

Madame BOIS indique qu'ils comprennent l'ensemble des dépenses d'investissement et le remboursement du capital d'emprunt.

Monsieur ROSIAK s'interroge si un éventuel échelonnement de l'emprunt a été envisagé.

Madame BOIS répond par la négative. Elle indique n'avoir pas rajouté un nouvel emprunt dans les scénarios car il serait nécessaire d'avoir une CAF Brute encore plus élevée. Elle précise néanmoins qu'elle reviendra sur ce point dans sa conclusion.

Elle poursuit avec la présentation des évolutions du fonds de roulement du budget général. Le Fonds De Roulement est négatif en 2020 pour les scénarios n° 1 – 1 bis et 2 :

- scénario n°1 : le FDR devient négatif à compter de 2019 et s'élève à un montant de –1 367 296 € en 2020

- scénario n° 1 bis : le FDR devient négatif à compter de 2019 et s'élève à un montant de – 470 808 € en 2020

- scénario n° 2 : le FDR devient négatif à compter de 2019 et s'élève à un montant de – 650 922 € en 2020.

Ce n'est que le scénario n° 3 qui dispose d'un fonds de roulement positif tout au long de la période étudiée : + 205 099 € en 2020. Mme BOIS rappelle que la chambre régionale des comptes se saisit des comptes si la collectivité présente un déficit supérieur à 5 % de ses recettes de fonctionnement. Elle explique que cette analyse ne tient pas compte des budgets annexes.

Elle continue en présentant les 3 ratios :

- ratio de couverture des charges et des remboursements de dettes par les produits : quel que soit le scénario envisagé, ce ratio connaît une dégradation plus ou moins graduée suivant l'hypothèse retenue. Selon le scénario n° 1, le ratio de la communauté de communes rejoint le seuil des 10 % en 2020 (105%) alors que dans les scénarios n° 1 bis et 3, le ratio atteint 100 % en 2020. Pour le scénario n° 2, le ratio obtenu en 2020 est de 103 %. Ce ratio dépassant le seuil des 100 % signifie que la communauté de communes ne dispose pas d'une capacité d'autofinancement nette positive.

- ratio de rigidité des charges structurelles : plus celui-ci se rapproche de 100 % plus les marges de manœuvres diminuent (aux alentours des 70 % pour les 4 scénarios). Quel que soit le scénario envisagé, le ratio obtenu pour la communauté de communes est situé bien au-dessus de la courbe des communautés de communes les plus dégradées.

- ratio d'endettement qui est assez bon étant donné que Loire Semène n'a pas souscrit de nouveaux emprunts depuis 2012 (diminue au fil des années de 0,7 % à 0,3 %). Toutefois, elle précise que l'endettement consolidé avec les budgets annexes donne un ratio consolidé de 0,92 % en 2014. Elle déclare que l'objectif serait de renégocier les emprunts en cours afin de souscrire un nouvel emprunt tout en conservant les mêmes charges financières.

Pour conclure, Madame BOIS annonce que même si la communauté de communes LOIRE et SEMENE réussit à diminuer de façon significative son endettement, il lui sera cependant difficile de réaliser de nouveaux emprunts compte-tenu de l'insuffisance de CAF brute qu'elle dégage dans les années à venir quel que soit le scénario retenu. En effet, l'effet de ciseaux dû à la diminution des recettes de fonctionnement et à l'augmentation des dépenses de fonctionnement ne lui permet plus de disposer d'un autofinancement suffisant pour réaliser le programme d'investissement validé dans le cadre du plan de mandat. La communauté de communes LOIRE et SEMENE pourrait étudier la possibilité de renégocier son stock de dettes afin d'allonger la durée de remboursement de ces prêts. Selon les propositions des banques, cette opération pourrait permettre de réduire le remboursement annuel du capital de la dette sur les années à venir ; éventuellement de réduire les taux d'intérêts en bénéficiant de la baisse actuelle des taux (en veillant à négocier au mieux les pénalités) et aussi de dégager une marge de manœuvre suffisante pour réaliser un nouvel emprunt si la collectivité, face à un imprévu, était dans l'obligation d'y recourir. Malgré l'augmentation conséquente de la fiscalité (hypothèses établies sur des taux différents) quels que soient les scénarios envisagés, la communauté de communes LOIRE et SEMENE n'arrive pas à dégager suffisamment de recettes de fonctionnement pour obtenir une CAF brute confortable lui permettant d'assurer l'autofinancement de ses projets immobiliers. La communauté de communes LOIRE et SEMENE devrait envisager la possibilité de réduire ses dépenses (aussi bien de fonctionnement que d'investissement) pour faire face à la situation financière particulièrement dégradée annoncée dans les prochaines années.

Monsieur le Président remercie Mme BOIS pour son intervention et propose au conseil communautaire de lancer le débat et d'échanger sur ce sujet.

Il pense que le scénario 1 bis à l'avantage, même s'il ne se réjouit pas de voter une augmentation de la fiscalité, de proposer une CAF brute suffisante en fin de mandat pour rembourser le capital d'emprunt.

Il indique que les services de Loire Semène ont dernièrement consulté un établissement bancaire pour étudier le lissage de la dette. Il déclare que l'objectif pour Loire Semène est de continuer à garder un niveau d'investissement suffisant et qu'il sera certainement intéressant de renégocier une partie de la dette vu les taux peu élevés actuellement proposés afin de réemprunter entre 1 et 1,3 millions d'euros pour poursuivre nos investissements.

Il insiste sur la pertinence de ce scénario 1 Bis mais indique que des arbitrages sur les investissements seront tout de même à faire car Loire Semène ne pourra pas investir à hauteur de 5 567 000 €, somme correspondante aux investissements inscrits dans le plan de mandat, prenant en compte les investissements récurrents tels que les bâtiments communautaires ou les voiries incontournables.

Il propose de laisser la parole pour avis aux conseillers communautaires et rappelle que ce soir ce n'est qu'un débat et qu'il n'y aura pas de vote.

Il souligne que si Loire Semène doit mener cette réflexion aujourd'hui, c'est à cause de l'Etat et des baisses de dotations de l'ordre de 600 000 € sur 3 ans et de la prise en charge des TAP pour un montant de 250 000 € par an, de la mise en conformité obligatoire de nos bâtiments (ADAP)... Il estime que l'Etat diminue nos recettes tout en augmentant nos charges.

Il estime que les investissements à faire doivent être productifs afin de constituer les richesses de demain. Il cite le Pôle économique et d'usages numériques, les créations de ZA sur Bramard ou Les Portes du Velay, la revitalisation du site du Crouzet, le développement du tourisme sur notre territoire.

Il indique que les chiffres de l'INSEE montrent des disparités et que la commune de Saint Just Malmont stagne en habitants par exemple. Il estime qu'il est primordial de garder une attractivité du territoire pour maintenir une qualité de vie, de travail, de conditions de gardes de jeunes enfants, de bonnes conditions d'accueils dans nos centres de loisirs, des services culturels. Tous ces services feront que nos communes verront leur nombre d'habitants augmenter et de ce fait les bases fiscales continueront à progresser.

Il précise que la facilité serait de tailler dans les services, mais il n'est pas certain que ce soit une bonne idée car cela pourrait diminuer l'attractivité de notre territoire. Il s'agit d'un cercle vicieux.

Monsieur ROSIAK remarque qu'il n'a pas été évident de comprendre cette analyse n'ayant pas les documents sous les yeux alors que certains conseillers les ont.

Monsieur le Président souligne que cette analyse prospective financière a été distribuée aux Vice-Présidents ainsi qu'aux membres de la commission finances.

Monsieur SALGADO trouve que Loire Semène ne va si mal que cela, c'est un beau territoire et il faut positiver. Il demande si les agents de la DGFIP ne pourraient pas proposer des perspectives en cas d'une éventuelle fusion d'ici la fin du mandat. Les dotations ne seraient pas les mêmes et rendraient peut-être la situation financière plus convenable.

Mme BOIS indique qu'en cas de fusion, un service spécialisé avec des compétences particulières étudie ces situations mais qu'elle n'en a pas les moyens. Elle rappelle que le SDCI est en cours et que la DGFIP étudie ces situations financières sur les territoires où des projets de fusion sont crédibles.

Monsieur le Président déclare qu'aujourd'hui, il est assez improbable que Loire Semène fusionne avant 2020. Il estime que Monsieur le Préfet n'a pas pris de grandes initiatives de fusion sur l'Est du département. Lors de la dernière CDCI l'amendement proposé pour fusionner avec les Marches du Velay et Rochebaron à Chalencou a obtenu 18 voix sur 36 et a donc été refusé.

Monsieur COLETTI souhaite apporter une réflexion. Le constat est inquiétant et il trouve malsain la solution de nous retourner vers notre population en augmentant les taux de fiscalité pour subvenir à l'effet ciseaux. Il rajoute que ce n'est pas en augmentant ces taux que l'on va développer l'attractivité du territoire et attirer plus de populations. Il trouve difficile d'aller expliquer aux habitants cette augmentation de taxes tout en conservant des investissements importants au regard de la situation financière de Loire Semène. Il pense qu'au regard des frais de fonctionnement importants, Loire Semène doit arriver à suspendre certains de ses projets, notamment ceux générant de nouveaux frais de fonctionnement.

Monsieur le Président indique que le problème ne vient pas de l'investissement car même en suspendant l'ensemble des projets, la CAF Brute restera la même. Il y a lieu de lisser la dette pour parler investissement et souligne que le problème d'aujourd'hui concerne bien la partie fonctionnement qui aura des impacts sur l'investissement. Il est d'accord sur la vigilance à avoir sur certains projets d'investissements qui pourront générer des frais de fonctionnement non négligeables et donne l'exemple d'une bibliothèque avec ses frais d'entretien, de fluides....

Monsieur BLANCHARD annonce être partagé sur l'augmentation des taux de fiscalité. Il rappelle que sur la commune de Saint Didier en Velay, les élus souhaitent maintenir les taux et qu'une augmentation des taux de Loire Semène serait incomprise et déclare que pour un bon nombre de citoyens, la communauté de communes Loire Semène reste assez nébuleuse.

Il revient sur l'incohérence de la CDCI et sur la non prise en compte par Monsieur le Préfet des avis des maires de Loire Semène et de leur ambition. Parallèlement, il indique que Loire Semène doit également se positionner sur la reprise des nouvelles compétences eau et assainissement qui n'apparaissent pas dans la prospective financière et qui vont certainement augmenter les charges de fonctionnement.

Enfin, il demande à Monsieur VOCANSON son avis suite à sa réflexion faite sur le plan de mandat qu'il avait qualifié de pas assez ambitieux.

Monsieur VOCANSON souhaiterait en entendre un peu plus avant de pouvoir répondre.

Monsieur MARCON déclare, par rapport à ce constat, que la situation est sérieuse mais pas désespérée. Il présente les 2 possibilités qui pourraient résorber le problème financier de Loire Semène. La première serait d'augmenter les recettes par la hausse de fiscalité, l'augmentation de la participation des familles et la seconde serait de baisser les charges de fonctionnement. Il estime que l'augmentation de la fiscalité serait mieux comprise par les citoyens si l'effort était commun et réparti. Il estime facile d'augmenter la fiscalité et de faire payer le contribuable et beaucoup plus difficile de baisser les charges de fonctionnement mais pourtant essentiel. Loire Semène est dans un moment difficile et pense que la qualité des services rendus ne pourra plus être la même si on réduit les charges de fonctionnement. Il indique que la population devra comprendre ces choix pour éviter une augmentation de la fiscalité.

Concernant la participation des familles, il précise que deux sortes de services doivent être différenciées. Les services indispensables comme les TAP pour les familles dont les deux parents travaillent et qui n'ont pas d'autres moyens que de les inscrire même si ce n'est pas obligatoire. Quant aux services de confort comme l'enseignement musical, il estime que des pistes d'économies sont à trouver en faisant participer d'avantages les usagers. Il indique que Loire Semène octroie une subvention de fonctionnement de 151 000 € à Musica'LS et qu'elle participe de ce fait à la moitié des abonnements des adhérents adultes et enfants. Il trouve pertinent la participation de Loire Semène pour les enfants mais moins pour les adultes.

Il poursuit en insistant sur le fait qu'il ne faut pas affliger une double peine aux familles et aux ménages qui travaillent et qui subissent déjà des baisses d'allocations familiales ou la réforme de la prime pour l'emploi.

Il indique qu'il faut rester prudent et déclare ne pas être radicalement opposé à une augmentation de la fiscalité si en contrepartie Loire Semène baisse consécutivement ses charges et applique une participation mesurée des familles pour les services.

Monsieur le Président rappelle que cette prospective est un outil qui a permis de faire entendre que Loire Semène devait rapprocher ses tarifications au plus proche des coûts réels. Un travail sur la tarification des services Famille – Jeunesse a été fait en commission. Il cite l'exemple de la mise en place de frais d'inscription pour les TAP qui était encore un sujet tabou il y a quelques semaines, il affirme que ce sujet ne l'est plus. Actuellement, sur les 1 200 élèves inscrits, la fréquentation moyenne tourne autour de 900 enfants. Des frais d'inscription permettront des recettes supplémentaires et joueront peut-être sur le nombre d'inscrits qui entraînera une baisse des charges de fonctionnement, car moins de personnel d'encadrement nécessaire.

Pour en revenir à la culture, service toujours attaqué en premier, il demande à chacun de bien vouloir étudier combien représente un adulte licencié dans une association sportive en termes d'entretien d'équipements sportifs. Il souligne que les adultes à Musica'LS représentent $\frac{1}{4}$ des adhérents et qu'il leur est déjà appliqué une tarification plus chère que celle des enfants.

Il est conscient que l'effort doit être partagé et qu'il sera difficile de demander un effort supplémentaire aux familles avec l'augmentation des tarifications et de la fiscalité, mais rappelle que ces efforts seront accompagnés par une maîtrise drastique des charges de fonctionnement. Il donne l'exemple de la réorganisation récente du service Famille-Jeunesse qui permet une économie de 50 000 € par an de charges de personnel.

Quant à la suppression de services, il revient sur l'impact pour nos populations au moment de la fermeture des EJC, pourtant peu fréquentés mais qui a suscité beaucoup de revendications et qui a été mal vécu. Il le comprend car cette décision était difficile à prendre.

Quant aux accueils de loisirs et aux crèches, il n'est pas possible de baisser la qualité proposée au vu des normes de sécurité qui sont à respecter.

Il déclare que des économies doivent effectivement être faites et indique que le scénario 1 bis proposé ne sera que provisoire vu qu'en 2020, il faudra déjà en reparler mais que ce dernier propose de garantir un niveau d'investissements pour l'attractivité de notre territoire et une sérénité de travail au sein du bureau communautaire jusqu'à la fin du mandat. En effet, si Loire Semène n'obtient pas une hausse de recettes, même en baissant les charges de fonctionnement, la plupart des investissements pourtant nécessaires ne pourront pas être financés.

Monsieur VIAL trouve intéressant de reformuler certaines choses pour une bonne compréhension.

Il remercie Mme BOIS pour sa présentation même s'il la trouve très sombre. En effet, il souligne le fait qu'aucun des scénarios proposés n'arrive à une solution neutre ou positive et sont tous insuffisants. Il estime que Loire Semène en est là aujourd'hui car l'Etat diminue considérablement ses dotations sans être capable de nous fournir des chiffres à l'avance. Il trouve que les collectivités sont traitées de manière cavalière. Il rajoute que l'Etat continue d'imposer des réformes aux collectivités sans leur donner les moyens comme les TAP, la réforme des catégories A, B et C. Il est en colère sur la trajectoire qui est donnée aux collectivités et sur le fait que les élus n'ont pas créé cette situation mais que l'Etat leur l'a imposé et qu'il risque de continuer d'alourdir les modes de fonctionnement des collectivités territoriales. Ce ne sont pas les élus qui changent les règles mais ils doivent s'adapter. Il rappelle que l'on vit dans un milieu d'incertitude et que tout peut changer demain.

Il revient sur le ras le bol fiscal actuel des français. Il pense que certaines personnes ont les moyens de payer plus d'impôts mais que la grande majorité des gens ne supportent plus de payer toujours plus.

D'un point de vue plus personnel, il pense que les 8 collectivités (Loire Semène et les 7 communes membres) ont un destin lié et qu'il faut aller vers une solution commune. En effet, il estime qu'une commune ne peut pas aller bien si Loire Semène ne va pas bien et inversement.

Il remercie la présentation des différents scénarios, mais pense qu'un budget, c'est un acte politique sinon il ne reste plus qu'à vendre la France à des techniciens. Le budget est un acte de foi, les élus parient sur quelque chose et l'élaboration du budget reste un acte volontaire.

Il reprend des propos tenus dans certains articles de la gazette des communes stipulant que les collectivités doivent maintenir l'évolution de leur charge à 0 et que même si cela est impossible les collectivités sont condamnées à le faire.

Il pense que Loire Semène est dans l'obligation de travailler sur une évolution égale à 0 des charges même si cette dernière ne se fera pas sans conséquence sur le personnel qui n'y est pour rien. Il trouve que la réforme des catégories est bien mais qu'en cas de faillite, il sera difficile de payer le personnel.

Il souligne le fait qu'il faut conforter l'image de Loire Semène de cette année passée qui montre un budget maintenu et comprend que la trésorière ne souhaite pas faire un scénario avec une augmentation des charges à 0.

Il poursuit en se demandant quel est le coût équitable d'un service et qu'une vraie réflexion est à mener. Il indique rester vigilant quant à la fiscalité. Il rappelle que les élus ont établi des programmes d'élection pour leur commune mais qu'en aucun cas un programme commun n'a été fait pour Loire Semène. Il précise que pour sa commune d'Aurec sur Loire, les élus ne souhaitent pas utiliser dans les années à venir la fiscalité comme outil de recettes supplémentaires qui impactera les foyers pour que Loire Semène aille mieux.

Il pense que c'est le moment d'accélérer les investissements et de créer des services utiles qui généreront des recettes. Il indique qu'il n'est pas possible d'arrêter d'investir, qu'une pause d'un an est concevable à la rigueur.

Il annonce qu'avec ses collègues d'Aurec sur Loire, ils ne voteront pas favorablement à une augmentation des taux de fiscalité car sinon ils seront en contradiction avec eux-mêmes.

Monsieur le Président reprend l'éventuel scénario avec 0 % d'augmentation des charges de fonctionnement qui permettrait une économie de 250 000 € par an. Il insiste qu'avec ce scénario, l'échéance n'est que repoussée et qu'en 2017, il manquera encore 200 000 € pour rembourser le capital emprunt.

Il entend bien l'importance de l'investissement dans la bouche des élus mais se demande également avec quoi Loire Semène va pouvoir investir.

Il est d'accord sur le fait que de créer et de voter un budget est un acte politique. Il rappelle néanmoins que pour mener une politique ambitieuse, il faut s'en donner les moyens. Il n'estime pas honnête de mener une politique de l'autruche occultant la réalité.

Il revient sur le scénario 1 bis qui est plus favorable pour l'avenir de Loire Semène car il conjugue plusieurs éléments : baisse des charges, hausse des taux et mise en place d'une tarification réelle. Il insiste sur le fait que si les élus refusent de jouer sur l'ensemble des paramètres alors peu d'investissements du plan de mandat pourront être réalisés.

Il est conscient que des économies doivent être faites et reprend l'exemple des illuminations. En effet, il dénonce la difficulté pour faire approuver en bureau le non renouvellement de l'enveloppe de 700 € donnée aux 7 communes dans le cadre de l'installation et la désinstallation des illuminations. Il y a eu une réelle bataille en bureau pour 5 000 € d'économies pour Loire Semène. Il ne comprend pas que l'on ne soit pas capable d'oeuvrer dans l'intérêt de la communauté de communes alors que cette dernière œuvre depuis plusieurs années pour le bien des communes afin de leur redonner une bouffée d'oxygène en terme de fonctionnement et d'investissements. Il indique que dans les prochaines années, il ne faudra pas compter sur Loire Semène pour aider les communes dans leurs investissements, dans de telles conditions.

Il estime que la situation est critique mais pas désespérée et ne peut pas entendre que Loire Semène peut s'asseoir sur 192 000 € de DGF bonifiée. Il pense que les élus doivent être solidaires autour d'un idéal pour le futur de Loire Semène et de ses communes-membres et le bien-être de nos habitants.

Monsieur VOCANSON prend la parole et remercie le maire de Saint Didier en Velay en précisant qu'il va répondre à son interrogation. Il rebondit sur les propos en exprimant sa tristesse et

sa déception. Ayant conduit ce conseil pendant plusieurs années, il ne trouve pas la démarche de ce soir à la hauteur de ce qui a été semé et réalisé.

Il indique avoir bien lu et relu l'analyse financière de 2011 (pages 38/39) où il est noté que si Loire Semène réalise un stade de foot à Saint Just Malmont, une pépinière à Saint Just Malmont, un DOJO à Pont Salomon, une piscine à St Didier en Velay, une ZA à Saint Ferréol d'Auroure, des travaux d'équipements, des augmentations d'attributions de compensation, sa CAF Brute et Nette en 2014 serait catastrophique. Cette réalité n'est pas conforme.

Il rajoute que les précédentes analyses financières n'ont jamais été projetées en conseil communautaire et qu'elles ont servi à développer des politiques. Il trouve dommage que le Président se cache derrière cette analyse. Même s'il ne conteste pas ces analyses, il estime qu'elles ne sont pas paroles d'évangile. Il indique avoir longuement attendu une déclaration des politiques fortes introduisant le débat d'orientation budgétaire mais cela n'est jamais arrivé. Il déclare qu'après le démontage et le débobinage de compétences communautaires, des fiançailles rompues avec Saint Etienne Métropole, une fusion ratée avec les communautés de communes voisines, il découvre un Président caché derrière Mme la Trésorière pour nous proposer une augmentation de fiscalité. Il mise fort sur les services de Loire Semène qu'il a toujours comparé à une « Formule 1 ». Aussi, il pense qu'il sera complexe de faire avaler à nos concitoyens une augmentation de la fiscalité. Il insiste sur le courage requis par la fonction de président.

Monsieur le Président le remercie pour cette attaque personnelle et ne s'attendait pas à moins quant à l'animosité des propos venant de sa part. Il fait remarquer qu'il y a des limites à ne pas franchir entre un conseiller majoritaire et un conseiller d'opposition et que sur le sujet il se tourne vers le Maire d'Aurec sur Loire pour savoir si la parole de Monsieur VOCANSON représente également celle de la majorité d'Aurec sur Loire.

Pour en revenir à la prospective financière de 2011, Monsieur le Président indique que cette dernière n'incluait ni la baisse des dotations et ni les charges dues aux TAP. Cette dernière démontrait qu'en 2012, Loire Semène avait deux choix : soit l'emprunt et l'augmentation des taux de fiscalité, soit le tout emprunt qui a été retenu à l'époque. A l'heure actuelle, pour emprunter, Loire Semène doit lisser sa dette dans le but de se créer des conditions d'investissements.

Il indique ne pas se cacher derrière la trésorière mais qu'aujourd'hui il fait preuve de transparence et qu'il n'a pas honte de montrer cette analyse financière qui alimente le débat de ce soir qu'il trouve riche et permet d'éviter un long monologue. Il est heureux de la présence de la trésorière ce soir et indique avoir pris la parole au moment important et ne pas s'être caché derrière la trésorière. Il constate que les extrémistes ne sont pas toujours là où on pourrait les attendre.

Monsieur BLANCHARD informe le conseil communautaire que la mairie de St Didier en Velay a instauré un COPIL dans le but de faire un bilan et une étude sur les besoins sociaux sur sa commune. Il remercie l'intervenant qui a rendu une étude de façon exemplaire et qui a amené à ouvrir les yeux sur le comparatif entre la commune de St Didier en Velay, Loire Semène et la France. Il en ressort que si les taux de fiscalité augmentent même au minima et qu'une tarification des services au plus proche de la réalité est mise en place, alors cela risque d'être la double peine pour les désidériens. En effet, sur notre commune il est constaté que la plupart des foyers sont constitués de deux personnes qui travaillent avec des salaires légèrement au-dessus du SMIC et il rappelle que ce sont ces mêmes foyers qui ont le plus besoin des services de Loire Semène. Il serait dommage de leur affliger une double peine.

Monsieur MARCON revient sur le comparatif avec 2012 et insiste sur le fait que depuis 2012, jamais l'Etat n'avait traité avec autant de mépris les collectivités rurales en imposant des règles inapplicables définies par un schéma urbain.

Monsieur le Président passe aux perspectives financières 2016 reprises dans le rapport. Concernant la TEOM, il informe le conseil communautaire que le DOB du SICTOM aura lieu le 9 mars prochain à Jonzieux et qu'il est toujours dans l'attente du retour de l'étude sur la valorisation des déchets et que de ce fait les taux risquent de bouger.

En ce qui concerne les travaux en régie, il indique qu'une somme de 20 000 € en recette de fonctionnement et en dépenses d'investissement pourrait être inscrite pour la réalisation d'abris containers et dans le cadre de l'ADAP.

Il poursuit en présentant les principales actions 2016 : le dispositif d'aide aux commerces, la prise en charge par le département des fiches-rando, la première phase des travaux ADAP pour nos bâtiments communautaires, la réalisation d'une étude pour la reprise des compétences eau et assainissement, la poursuite de l'ADS, le diagnostic habitat, l'organisation du service Famille – Jeunesse avec le Relais Petite Enfance en coordonnateur de la petite enfance et l'éventuel transformation de nos accueils de loisirs vers des centres sociaux, l'intégration de la MJC dans le CEJ afin que la commune d'Aurec sur Loire qui a souhaité maintenir un foyer jeune à sa charge puisse bénéficier d'aide de la CAF selon la fréquentation, le plafonnement des subventions aux associations famille-jeunesse, le redéploiement d'un chargé de mission CISPD financé par des aides CAF, l'ouverture du point lecture au centre socio-culturel, le plafonnement de la subvention à Musica'LS selon les dernières évolutions afin que l'association puisse subvenir à ses besoins.

Il continue avec les dépenses d'investissement qui couvriront les restes à réaliser, les opérations récurrentes (voiries, petit patrimoine, réserve foncière, blocs containers, contrats de rivières), le remboursement de capital d'emprunt et les investissements du plan de mandat. Il donne l'exemple du développement des circuits de VTT, secteur promoteur en termes d'activité et de fréquentation pour la qualité de nos chemins.

Monsieur BLANCHARD informe le conseil communautaire que dans le cadre du PAP, il y a toujours un dossier en recours en conseil d'Etat et se questionne sur ce qui sera fait si le recours de l'association Environnement remet en cause le tracé.

Monsieur le Président indique ne pas être juge pour décider de la finalité de ce recours. Il rappelle le dispositif du PAP : pour 107 000 € engagés par Loire Semène, RTE octroie un financement de 107 000 €. Il indique qu'en cas de mauvaise nouvelle il faudra diminuer nos investissements et souligne qu'il serait extrêmement déçu de voir le tracé changé car en tant que maire de Saint Just Malmont il s'était battu pour garantir les intérêts de sa commune et qu'il n'est pas question de revoir le tracé sur sa commune.

Monsieur BLANCHARD rajoute qu'il se bat également pour l'enfouissement des 3 km restant sur sa commune de Saint Didier en Velay et qu'il tient bon.

Monsieur le Président indique arriver à la fin de ce débat d'orientations budgétaires et invite Madame BOIS à poursuivre avec nous l'ordre du jour du conseil communautaire.

Administration Générale : Finances :
Acomptes subventions 2016 aux associations
Famille-Jeunesse et Musica'LS

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur les acomptes de subventions 2016 à verser aux associations Famille – Jeunesses et Musica'LS afin de leur permettre de continuer à exercer leur compétences jusqu'au vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, (1 abstention : M. MARCON) approuve le versement des acomptes de subventions 2016 à verser aux associations Famille – Jeunesse et Musica'LS.

Administration Générale : Finances :
FNACA : Demande d'une subvention pour
l'organisation d'une Assemblée Départementale

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les règles établies sous l'ancien mandat concernant la participation de Loire Semène à l'organisation de congrès ou d'assemblée départementales. Il souligne son attachement au tissu associatif et reprend la demande d'aide financière du comité local d'Aurec sur Loire de la FNACA pour l'organisation le 8/10/2016 de l'assemblée Générale Statutaire Départementale à Aurec sur Loire. Il indique que le bureau communautaire est favorable à l'octroi de 200 € à cette association.

Monsieur VOCANSON se demande si cette demande s'inscrit bien dans le cadre d'une délibération cadrant ces interventions.

Monsieur le Président évoque le barème établi lors du précédent mandat et indique que pour l'organisation d'une assemblée départementale il est prévu l'octroi d'une subvention de 200 €.

Monsieur VOCANSON a souvenir d'une délibération sous le précédent mandat reprenant les modalités de participation financière de Loire Semène pour ces congrès et ces assemblées.

Monsieur le Président répond que les règles avaient été établies en bureau et qu'il n'est pas certain qu'une délibération les reprenant ait été prise sous l'ancien mandat.

- Il en profite pour préciser que le bureau a dernièrement revu ces montants de participations :
- pour les congrès ou assemblées départementaux : 200,00 €
 - pour les congrès ou assemblées régionaux : 300,00 €
 - pour les congrès ou assemblées nationaux : 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 200,00 € au comité local d'Aurec sur Loire de la FNACA.

Développement Durable :
Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-
Loire : Désignation d'un membre à la Commission
Consultative

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jean Paul AULAGNIER, vice-président en charge du Développement Durable pour siéger à la commission consultative du syndicat départemental d'énergie de la Haute Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la désignation de Monsieur Jean Paul AULAGNIER.

Développement Touristique :
Brochures Touristiques :
Mise à jour de la Tarification

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur la mise à jour de la tarification des cartes IGN et topo-guides au 09/02/2016 qui tient compte de

l'évolution de 0,20 € pour deux topo-guides et la mise à jour de la tarification des brochures vendues ainsi que des augmentations des coûts d'affranchissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de la tarification des brochures touristiques

Monsieur BLANCHARD demande si ces fiches sont disponibles en téléchargement.

Monsieur le Président indique que Loire Semène est en attente d'une subvention départementale pour lancer cette commande. A priori, le délai de livraison des fiches est fixé à juin, avant le début de la saison touristique.

En termes de services il souligne que Camille DEMURE fait avancer beaucoup de dossiers. Il a même été recherché des dépenses antérieures susceptibles d'être subventionnables.

Développement Touristique : Taxe de Séjour : Mise à jour du mode de calcul

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur la mise à jour du mode de calcul de la taxe de séjour forfaitaire et indique que Loire Semène peut jouer sur 2 paramètres qui sont le taux d'abattement et le tarif applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de la tarification de la taxe de séjour avec un taux d'abattement à 50 % et un tarif applicable à 0,22 € par nuitée.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

- Famille – Jeunesse-CISPD :

Monsieur CHAMPAVERT précise que la commission Famille – Jeunesse du 13/01/2016 portait sur :

- l'organisation des camps été, dossier qui est à poursuivre ;
- l'organisation des 2 camps ski en février pour 24 enfants : les inscriptions ont été plus que satisfaisantes, les deux camps étant complets et des enfants sont inscrits sur liste d'attente. Afin d'intégrer la totalité des enfants, il est étudié la possibilité d'ouvrir 8 places de plus par camps selon les aides CAF,
- le réajustement des tarifications périscolaire et extrascolaire et l'éventuelle mise en place de frais d'inscription pour les TAP

Il indique que les journées « sécurité routière » auront lieu les 28 et 29 avril prochain.

Il informe le conseil communautaire que suite à la nouvelle organisation du service Famille Jeunesse, Madame Angéline ROYER a été retenue sur le poste de responsable de l'accueil de loisirs Pierre Royon à Saint Just Malmont.

Monsieur le Président rappelle que cet organigramme a été voté à l'unanimité en CTP et que le personnel concerné a été reçu. Il a été fait le choix de faire monter en puissance les postes de directeurs des accueils de loisirs en terme de compétences et d'autonomie sur les budgets. Il souligne que Mme Amandine PAOLI ne démérait pas sur ce poste mais qu'elle a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas s'investir dans un projet de centre socio-culturel en tant que directrice. Il remercie Amandine PAOLI pour son honnêteté, sa courtoisie et lui rend hommage pour son investissement à Loire Semène. Il indique qu'un travail de collaboration entre Angéline et

Amandine doit être établi. Il revient sur le parcours d'Angéline qui a gravi ces dernières années des échelons rapidement et qui souhaite revenir sur le terrain afin de développer ses compétences en management de proximité.

- Travaux, Voiries et Bâtiments Communautaires :

Monsieur MARCON indique que la commission s'est réunie le 04/02/2016 et qu'il a été fait état du programme d'investissement sur toutes les communes en espérant que le budget reste constant. Il précise que 40 % du budget bâtiments communautaires est prévu pour l'ADAP et les 60 % restant pour des travaux d'économie d'énergie qui devraient générer des économies sur les charges de fonctionnement dans les années futures. Enfin il rajoute qu'il a été abordé la mutualisation en terme d'achat de matériels. Il a été exploré la piste d'un matériel mutualisé pour éviter l'utilisation de pesticides-herbicides. Il faudra également définir des modalités d'utilisations de ces matériels mutualisés et cite le modèle des CUMA comme piste de travail.

- Culture-Tourisme :

Monsieur COLETTO rappelle que la commission tourisme a eu lieu le 19 janvier dernier. Il souligne le travail important fait par Camille DEMURE en terme de rando-pédestre. Il a été fait un bilan des visites guidées de juillet et août 2015 réalisées par une stagiaire et qui ont été très appréciées avec une moyenne de 16 personnes par visite. Il a été convenu de reconduire sur le même principe ces visites en 2016. Il a ensuite été présenté la feuille de route 2016 avec la stratégie de développement à l'échelle de Loire Semène, le plan d'actions autour de 3 axes (valorisation des actions de pleine-nature, accueil et professionnalisation et promotion des actions touristiques), la mise en valeur de l'offre VTT, le développement des itinéraires Trail, le développement du tourisme de pêche. La restauration des parcours de santé, la pose de panneaux d'information sur les lieux de passages sont des pistes qui ont été également soulignées.

Concernant la culture, il fait un retour de l'assemblée générale de Musica'LS du 28/01/2016 lors de laquelle a été présenté la clôture du budget 2015. Il souligne la gestion stricte de cette association avec 269 623 € de dépenses dont 73 % de charges de personnel et 275 933 € de recettes (participation CCLS et Département, cotisations et subventions). On compte 113 élèves sur Aurec sur Loire, 113 sur St Didier en Velay et 86 sur Saint Just Malmont., soit 244 élèves provenant de Loire Semène et 39 hors du territoire. Il rajoute que Musica'LS a proposé une trentaine d'animations sur le territoire cette année. Le budget primitif pour l'année 2015/2016 est estimé à 290 670 €.

Il donne son point de vue sur la culture. Il estime que la culture sert de références, d'identité et que par les temps qui courent, elle sert de repère pour les enfants désœuvrés.

Monsieur le Président se réjouit d'entendre ses propos. Il comprend les arguments qui sont donnés afin de maintenir les services de qualité de Loire Semène mais qu'une stratégie doit être mise en place pour trouver des économies.

Il informe les élus du drame que vient de subir Mylène GARNIER en perdant sa petite fille, agent qui a débuté sa carrière à la mairie de St Just Malmont, qui a été transférée à Loire Semène en tant que responsable du service culture et qui s'épanouissait depuis quelques mois au sein du PETR. Il a une pensée très forte et émue pour elle qui traverse des heures très difficiles. Ce drame est le second en quelques mois et le personnel de Loire Semène en est très touché.

- Développement Durable :

Monsieur AULAGNIER indique que le bilan du contrat de rivière Semène est en cours et que Loire Semène va devoir prochainement se positionner sur son engagement ou non sur un futur contrat.

Concernant le SICALA, il indique que les personnes qui y travaillent sont des agents compétents et remarquables qui accomplissent un travail extraordinaire en faisant appel à des gens en réinsertion pour leur permettre de remettre un pied à l'étrier du monde du travail.

Il poursuit avec les points abordés lors de la commission du 28/01/2016 portant essentiellement sur le budget primitif 2016 : mutualisation de matériels pour le 0 pesticide, étude diagnostic sur l'éclairage public (il souligne que la commune de Saint Ferréol d'Auroure a reçu une distinction nationale grâce au travail de ses équipes sur le dossier des coupures d'éclairage public), semaine de l'environnement.

- Finances - Numérique :

Monsieur BLANCHARD n'a rien à rajouter par rapport au DOB sur le volet finances.

Il indique qu'un premier COPIL SIG a eu lieu le 14/01/2016 et que le compte-rendu sera prochainement adressé. Il a été question de la poursuite de l'étude SIG et de la formation des utilisateurs comme prévu dans le schéma de mutualisation. La prise de possession du logiciel gratuit peut être complétée par les réseaux d'eau, d'assainissement et d'éclairage public. Il a également été question d'adressage.

- PETR Pays de la Jeune Loire :

Monsieur VIAL indique que la réunion des maires du PETR prévue par les textes de loi s'est tenue le 16/12/2015. Ont été présentés, le dossier SCoT, l'avancée du contrat LEADER, l'évolution de l'instruction des droits des sols. Il précise avoir été agréablement surpris par la présence des maires et leur investissement.

Il rend également compte de la conférence des présidents du 22/01/2016. Il souligne l'excellent climat lors de cette réunion de qualité et dont les points suivants ont été abordés : SCoT (évaluation du nombre d'hectares des zones d'activités : règles de répartition entre communautés de communes, co-gestion...) – Déchets (M. CIGIOTTI a été désigné pour piloter un groupe de travail pour faire le bilan sur notre territoire des déchets et leur devenir) – Transfert des compétences eau et assainissement (M. GIRODET a été nommé pour animer un groupe de travail sur la réalisation d'un cahier des charges communs aux 6 communautés de communes pour l'étude de reprise de ses compétences).

Il insiste sur le travail de qualité mis en route lors de cette réunion.

Monsieur le Président indique qu'une réunion a été organisée à Loire Semène pour confronter les avis des Présidents des Syndicats des Eaux du territoire et des maires quant au transfert de ces compétences eau et assainissement. Il précise que les avis divergent entre les présidents des communautés de communes et les présidents des syndicats qui ont œuvré pour leurs administrés pendant des années et souhaitent donc reculer au plus tard possible leur disparition.

Il rappelle qu'en 2020 ces syndicats disparaîtront totalement sauf ceux œuvrant sur plus de 3 communautés de communes comme actuellement le Syndicat des Eaux de la Semène (Loire Semène, Marches du Velay, Monts du Pilat, Pays de Montfaucon). Il estime plus approprié d'avancer sur le transfert de l'eau potable que sur l'assainissement. Ce sont les Communautés de Communes, qui par leurs prises de compétences obligatoires, provoqueront la disparition des syndicats. Il indique que Monsieur POMMIER, DGS de Loire Semène, va prochainement organiser une réunion entre technicien (directeurs de syndicat) pour faire un état des lieux précis de l'existant afin de ne pas perdre de temps pour l'élaboration d'un cahier des charges portant sur la reprise de ces compétences et exploitable par les 6 communautés de communes du PETR. Un travail commun est nécessaire pour calibrer ces études qui devront nous donner des éléments de prise de décisions sur la manière d'exercer ces compétences (régie directe, régie déléguée à un syndicat, à une entreprise extérieure...)

- Informations Diverses :

- Madame TEYSSIER, Conseillère Départementale, indique que le Département est lui aussi en pleine période budgétaire. Elle souligne le travail important des commissions qui subissent également des restrictions pour la bonne marche du plan de mandat. Elle annonce que le département ne votera pas d'augmentation de fiscalité malgré la baisse importante des dotations. Il est estimé une augmentation de 0,5 % des charges de personnel et est prévue la diminution des subventions. Concernant l'investissement, le Département prévoit un budget de 40 millions d'euros.

Concernant le CG2D, elle rappelle qu'il a été signé en avril dernier et qu'en 2016, il devrait y avoir un avenant. Elle indique que le CG2D permet de faire avancer un bon nombre de projets des communes. Elle ajoute que la manière de la distribuer est à revoir, en effet il est possible que les communes en bénéficient directement lors du prochain contrat.

Monsieur le Président estime que les situations des collectivités sont différentes les unes des autres. Il rappelle que le Département a augmenté de manière régulière et depuis plusieurs années auparavant les taux de fiscalité. Loire Semène ne connaît pas les mêmes évolutions et les mêmes contraintes et il serait dangereux de comparer ces deux entités.

Monsieur TONSON indique que Monsieur MARCON, Président du Département, a fortement insisté pour conserver une enveloppe de 40 millions d'euros pour l'investissement. Il précise que le budget sera voté dans les prochains jours.

Il poursuit en indiquant que le département va réaliser des travaux de voiries sur La Séauve sur Semène et à l'entrée d'Aurec sur Loire et qu'une couche de surface sera faite sur le RD 500. Il indique qu'il s'est battu pour maintenir un niveau de viabilité hivernale satisfaisant sur la RD 500 et déclare croire au projet de déviation.

Enfin, il indique que les travaux du pont du Crouzet sont terminés.

La séance est levée à 21h45.

Fait à la Séauve sur Semène, le 16/02/2016



Le Président,

Frédéric GIRODET